

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 24 juin 2008

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12)

Mme TENENBAUM, M. BARRON, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON,
Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme REVEL, Mme ROLLIN

Membres absents excusés : (3)

M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme METGE),
Mme LE GRAND (représentée par Mme ROLLIN)

Membres absents : (2) M. EL HASSOUNI, Mme TOLLOT

Date de convocation : 17 juin 2008

Délibération n° : 51-2008

Objet : Centre social des Bourroches – transfert de gestion

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales a demandé aux caisses départementales de se désengager de la gestion directe des centres sociaux ; ainsi, la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or a transféré à la Ville de Dijon la gestion du centre social de la Fontaine d'Ouche le 1^{er} avril 2007.

Au cours de la période 2007-2008, des négociations ont été menées entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or en vue de la reprise de la gestion du centre social des Bourroches.

Celles-ci ont convenu que cette opération s'effectuerait sur la base d'engagements financiers réciproques dans les conditions suivantes :

- la Caisse d'Allocations Familiales mettrait à la disposition du Centre Communal d'Action Sociale, un agent affecté au centre social en tant que conseillère en économie sociale et familiale,
- en contrepartie, le CCAS rembourserait à la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or, la rémunération de cet agent sur la base du coût en milieu de carrière d'agents municipaux ayant la même qualification, soit 36 742 euros en année pleine,
- la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or verserait pendant dix ans une somme annuelle forfaitaire fixe et non ré-évaluable de 100 000 euros.

La halte-garderie serait rattachée à la Direction de la Petite Enfance de la Ville de Dijon, l'accueil de loisirs à la Direction de la Jeunesse et le suivi de l'animation globale du centre social serait assurée par le Directeur des Interventions Sociales du CCAS.

La reprise du centre social interviendrait le 1^{er} septembre 2008.

Afin de maintenir le bon fonctionnement de ce dernier, il est proposé de remplacer par des agents municipaux les agents de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or qui ont bénéficié d'une mutation, d'où la création de 2,50 équivalents temps plein :

- 1 directeur : 1 équivalent temps plein,
- 2 secrétaires : 1,50 équivalents temps plein,

Dans le souci d'assurer dans les meilleures conditions possible la transition entre la gestion par la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or et la gestion municipale, il a été convenu de recruter le directeur le 1^{er} juillet, soit deux mois avant la date de la reprise par la Ville de cet équipement.

Le Conseil d'Administration :

- approuve le projet de convention à passer entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or, pour la définition des conditions financières du transfert de la gestion de l'établissement,
- approuve le projet de convention de mise à disposition des personnels de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or à la Ville et au CCAS,
- approuve le projet de convention définissant les modalités de mise à disposition des locaux au bénéfice du CCAS,
- autorise le Président ou son représentant légal à apporter à ces projets de conventions, annexés au présent rapport, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale,
- autorise le Président ou son représentant légal à signer les conventions définitives.

Pas d'opposition.

Une abstention : Mme CHATILLON, estime qu'il n'y a pas d'information suffisante en ce qui concerne le recrutement du directeur et celui de 2 secrétaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DIS : 1

Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE

2 5 JUIN 2008

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

1 6 JUIL. 2008

